

Procédure file

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2021/2573(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
Règlement sur les exigences de fonds propres (CRR): normes techniques de réglementation précisant la nature, la sévérité et la durée du ralentissement économique visé à l'article 181, paragraphe 1, point b), et à l'article 182, paragraphe 1, point b)	
Complétant 2011/0202(COD)	
Sujet	
2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières	
2.50.04 Banques et crédit	
2.50.05 Assurances, fonds de retraite	
2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes	
2.50.10 Surveillance financière	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		

Evénements clés			
01/03/2021	Publication du document de base non-législatif	C(2021)01250	
01/03/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
10/03/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/06/2021	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2021/2573(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	ECON/9/05476

Portail de documentation				
Document de base non législatif		C(2021)01250	01/03/2021	EC

